

67/6°) Acquisition de trois bennes tasseuses destinées au service d'enlèvement des ordures ménagères.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 2 Avril 1970 n° 1.962 SG/DAF/3, Monsieur le Préfet me demande de lui faire parvenir les dossiers relatifs aux opérations susceptibles d'être subventionnées en 1970 par le Ministère de l'Intérieur.

L'acquisition de véhicules utilitaires entre dans le cadre du programme de ces opérations.

Je vous demande donc d'adopter le principe d'acquisition de trois bennes tasseuses destinées au service d'enlèvement des ordures ménagères.

Le coût approximatif de ces véhicules serait de l'ordre de 13.500.000 Frs (TREIZE MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS). Le taux de subvention serait de 25 %.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.